



**NATIONS
UNIES**

UNEP/MED WG.515/Inf.26

ONU 
**programme pour
l'environnement**



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

4 août 2021
Français
Original : Anglais

Réunion des Points focaux du PAM

Téléconférence 10-17 septembre 2021

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques pour examen et action par la réunion, y compris les projets de décisions

**Évaluation à mi-parcours de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD)
2016-2025 – Rapport final**

For environmental and cost-saving reasons, this document is printed in a limited number. Delegates are kindly requested to bring their copies to meetings and not to request additional copies.

Note du Secrétariat

Comme mandaté par la Décision IG.24/3, le Secrétariat a fait appel à des services de conseil pour réaliser l'évaluation à mi-parcours, indépendante, basée sur les indicateurs et participative de la SMDD.

A partir d'une approche méthodologique inclusive et à la suite d'une analyse documentaire, les résultats préliminaires de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD ont fait l'objet d'un rapport sur l'état des lieux et l'analyse des lacunes, soumis pour discussion à la 22^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD en décembre 2020.

Une note pour la consultation des parties prenantes a été élaborée en vue de faciliter la consultation de divers décideurs et parties prenantes (les membres de la CMDD, les partenaires du PNUE/PAM, les composantes du PNUE/PAM et les principales parties prenantes), par le truchement d'entretiens bilatéraux, de groupes de débat (webinaires/ateliers en ligne) et d'une vaste enquête en ligne réalisée entre novembre 2020 et mars 2021.

Le présent rapport sur l'évaluation à mi-parcours de la SMDD a été finalisé après les discussions de la 19^e Réunion de la CMDD (vidéoconférence, 7-9 juin 2021) pour considération par la Réunion des Points focaux du PAM (septembre 2021) et la COP 22 (décembre 2021).

Table des matières :

Résumé exécutif

Introduction

I. Analyse de la vision, de la structure et du contenu de la SMDD

II. Progression générale vers le développement durable

III. Évaluation stratégique de la SMDD

IV. État de mise en œuvre de la SMDD

V. Principaux enseignements tirés de l'évaluation et des consultations des parties prenantes

VI. Recommandations pour faire avancer la mise en œuvre de la SMDD

Conclusions

Annexe

Résumé exécutif

La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) 2016-2025 demeure une stratégie régionale unique en matière de durabilité, alignée sur des engagements importants dans le domaine de l'environnement et prévoyant une feuille de route intégrée en vue de la réalisation du Programme 2030 en Méditerranée.

Le lancement des initiatives phares joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la SMDD, en associant les partenaires du PNUE/PAM et les autres parties prenantes à des actions concrètes sur le terrain.

Toutefois, la mise en œuvre de la SMDD progresse trop lentement pour que les objectifs fixés pour 2020 et 2025 puissent être atteints ; aucun des pays méditerranéens n'est actuellement sur la bonne voie pour parvenir aux Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030.

La SMDD pâtit d'un manque de visibilité auprès des parties prenantes non liées au système du PNUE/PAM, qui sont en outre insuffisamment sensibilisées et engagées à cet égard.

Les mécanismes de suivi de la SMDD ne permettent pas de broser un tableau complet et à jour de la situation en matière de durabilité dans la région méditerranéenne.

Le niveau d'investissement financier dans la mise en œuvre de la SMDD est insuffisant pour assurer sa mise en œuvre efficace et pour en atteindre les objectifs.

La crise de la COVID-19 entrave la mise en œuvre de la SMDD, entraînant des répercussions sanitaires, économiques et sociales majeures dans tous les pays méditerranéens.

Recommandations visant à faire progresser la mise en œuvre de la SMDD dans sa deuxième phase (2021-2025)

Un leadership politique renouvelé est indispensable

- Il conviendrait de susciter un engagement politique de haut niveau afin de favoriser des politiques et des mesures transformatrices.
- Il conviendrait d'améliorer le suivi et la mise en œuvre de la SMDD au niveau national au moyen de dispositifs de coordination interministérielle.

Les mécanismes de gouvernance et de coordination doivent être renforcés

- Il conviendrait de consacrer à la SMDD davantage d'énergie, de ressources, de visibilité et de capacités pour appuyer la mise en œuvre et le suivi de la SMDD.
- Le secteur privé et les citoyens doivent participer davantage à la mise en œuvre et au suivi de la SMDD.

La SMDD devrait être mieux financée, plus visible et plus attractive pour les parties prenantes

- Il conviendrait d'élaborer une feuille de route pour le financement de la SMDD, déterminant les mécanismes financiers et les éventuelles sources d'investissement des secteurs public et privé.
- Un label spécifique à la SMDD pourrait récompenser les initiatives les plus intéressantes axées sur la durabilité et promues par les parties prenantes régionales et nationales.

Les initiatives phares constituent des vecteurs clés de progrès pour la SMDD

- Les initiatives phares lancées avec succès devraient être diffusées, étendues au moyen de financements adéquats et reproduites partout où cela est possible.
- Les initiatives phares devraient être répertoriées dans le système de suivi et d'établissement de rapports du PNUE/PAM au moyen d'un label spécifique.

Les mécanismes de suivi devraient être améliorés

- Toutes les initiatives contribuant à la SMDD devraient être dûment signalées ou recensées, aux niveaux régional, national et local, dans le cadre d'un processus de suivi continu, transparent et public.
 - Il convient d'intégrer dans le suivi de la SMDD des sources de données externes liées aux sciences participatives, au milieu universitaire, aux mégadonnées, au secteur privé, aux organisations de la société civile et aux autorités locales.
-

Évaluation à mi-parcours de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) – Projet de rapport final

Introduction

1. La [Stratégie méditerranéenne pour le développement durable \(SMDD\) 2016-2025](#) a été adoptée par la Décision IG.22/2 de la 19^e Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (COP 19), en février 2016, en tant qu'instrument **non juridiquement contraignant** visant à concrétiser le Programme 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD) aux niveaux régional, national et local.
2. La SMDD repose sur **six objectifs transversaux** fournissant une approche intégrée pour répondre aux problématiques régionales de durabilité qui soit également conforme aux ODD. Un ensemble de **33 orientations stratégiques** a été élaboré et complété par **161 actions régionales et nationales**, ainsi que par **11 initiatives phares et sept cibles**. La SMDD examine également les moyens de **financer la mise en œuvre et le suivi** de ses effets, ainsi que les **conditions préalables nécessaires sur le plan institutionnel et de la gouvernance**. Le nombre élevé d'actions et d'indicateurs liés, pour la plupart non renseignés, constitue un obstacle important à la réalisation d'une évaluation complète et fondée sur des données factuelles.
3. Faisant suite à la Décision IG.24/3 adoptée à la COP 21, l'évaluation à mi-parcours de la SMDD vise à fournir des informations sur i) **l'état du développement durable** en Méditerranée, en tenant compte des composantes socioéconomiques et environnementales, ii) **les progrès et les lacunes** concernant la mise en œuvre de la Stratégie et iii) **les perspectives** qui méritent d'être mises en avant lors de la deuxième phase de la mise en œuvre (2021-2025).
4. Le présent rapport est le résultat d'une étude fondée sur un large corpus de connaissances, sur une **analyse documentaire** et sur des éléments factuels recueillis par des institutions et des experts reconnus¹ (voir le [document UNEP/MED WG.483/Inf.3](#)). Il inclut également des contributions issues **de consultations** en ligne (entretiens, ateliers et enquête de grande envergure) **avec les parties prenantes** du PNUE/PAM afin de garantir un processus de consultation inclusif et participatif (voir le document UNEP/MED WG.493/Inf.4). Cette évaluation tient compte de critères quantitatifs et qualitatifs, utilise le **tableau de bord méditerranéen de la durabilité** ainsi que les récentes **études d'évaluation**², et tire parti de la mise en œuvre des initiatives phares de la SMDD.

I. Analyse de la vision, de la structure et du contenu de la SMDD

5. **La vision de la SMDD³ demeure conforme aux objectifs des principaux engagements pris par les pays méditerranéens en faveur de l'environnement et de la durabilité mondiale** : la Convention de Barcelone (*protection de l'environnement marin et des ressources naturelles de la mer Méditerranée*) ; l'Accord de Paris (*réponse à la menace du changement climatique*) ; la Convention sur la diversité biologique ; et le Programme 2030 (*protéger la planète contre la dégradation [...], gérer ses ressources naturelles de manière durable et prendre rapidement des mesures contre le changement climatique*).
6. **Les liens entre la SMDD et le Programme 2030/les ODD sont clairement définis**. La SMDD met en évidence les synergies entre les objectifs environnementaux, économiques et sociaux

¹ Informations et données fiables issues des sources suivantes : PNUE/PAM – Convention de Barcelone ; organisations gouvernementales liées aux Nations Unies et autres organisations intergouvernementales ; documentation académique et parallèle.

² PNUE/PAM et Plan Bleu (2020), [Rapport sur l'état de l'Environnement et du Développement en Méditerranée \(RED\)](#) ; MedECC (2020), [Premier Rapport d'évaluation de l'état actuel et des risques des changements climatiques et environnementaux en Méditerranée](#) (MAR 1), etc.

³ « Une Région Méditerranée prospère et pacifique dans laquelle les habitants bénéficient d'une grande qualité de vie et où le développement durable s'inscrit dans les limites de la capacité de charge d'écosystèmes sains. Ceci sera réalisé grâce à des objectifs communs, la forte implication de toutes les parties prenantes, la coopération, la solidarité, l'équité et la gouvernance participative ».

des ODD et des six objectifs de la SMDD (qui couvrent 12 des 17 ODD), mais ne fait pas expressément référence aux objectifs sociaux liés à la pauvreté (ODD 1), à la santé (ODD 3), à l'éducation (ODD 4), à l'égalité des sexes (ODD 5) et aux inégalités (ODD 10). Néanmoins, plusieurs orientations stratégiques de la SMDD ciblent spécifiquement les femmes (orientations 2.4 et 5.1), l'éducation (orientations 2.2, 4.1 et 6.4), la santé (orientations 3.7 et 4.4) et la pauvreté (orientations 2.4 et 5.1).

Relier les objectifs de la SMDD aux Objectifs de développement durable (en anglais)

MSSD Objectives	SDGs
1. Ensuring sustainable development in marine and coastal areas	
2. Promoting resource management, food production and food security through sustainable forms of rural development	  
3. Planning and managing sustainable Mediterranean cities	 
4. Addressing climate change as a priority issue for the Mediterranean	
5. Transition towards a green and blue economy	  
6. Improving governance in support of sustainable development	 

7. **Les approches participatives sont au cœur de la SMDD.** Une analyse de texte de la SMDD (Annexe II) a mis en lumière la participation d'un nombre élevé de parties prenantes diverses et équilibrées représentant les principales catégories d'acteurs méditerranéens, notamment les gouvernements nationaux (mentionnés 122 fois), la société civile (97 fois), les autorités locales (96 fois), le secteur privé (65 fois) et les institutions régionales (34 fois). Le changement climatique (mentionné 121 fois) compte également parmi les principaux thèmes transversaux de la SMDD, dont l'un des chapitres lui est consacré (Objectif 4).

8. **La participation des parties prenantes est essentielle à la mise en œuvre de la SMDD.** La mise en œuvre de la SMDD a été définie comme un processus collectif, auquel la contribution des parties prenantes (régionales et nationales) est primordiale : *Soutenue par le système PAM, c'est la participation de tous les acteurs qui jouera un rôle décisif dans la mise en œuvre de la Stratégie, des gouvernements nationaux et locaux à la société civile, en passant par les universitaires et le secteur privé, avec le soutien des institutions régionales* (Avant-propos de la SMDD).

9. **La SMDD dépasse la portée environnementale de la Convention de Barcelone, couvrant les aspects économiques, sociaux et même culturels du développement durable,** comme en témoigne son sous-titre : « Investir dans la durabilité environnementale pour atteindre le développement économique et social ». La SMDD repose sur le principe que la croissance économique doit être en accord avec la protection des ressources naturelles et que les dividendes résultant du processus de développement doivent être redistribués à l'ensemble la société.

10. **La Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD) assure une fonction cruciale pour faire avancer la mise en œuvre et le suivi de la SMDD.** Conformément à l'Article 4 de la Convention de Barcelone⁴, la CMDD joue un rôle d'organe consultatif qui appuie les efforts des Parties contractantes visant à intégrer les questions environnementales dans leurs programmes socioéconomiques et à promouvoir les politiques de développement durable. Rassemblant des

⁴ « [L]es Parties contractantes tiennent pleinement compte des recommandations de la Commission méditerranéenne du développement durable créée dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée ».

représentants de gouvernement (22) et des parties prenantes (18) issues de différents groupes, la CMDD et son Comité de pilotage assurent la gouvernance et le suivi de la SMDD.

II. Progression générale vers le développement durable

11. **Arrivé au tiers du chemin à parcourir pour atteindre les ODD, le monde n'est pas sur la bonne voie pour y parvenir d'ici 2030⁵.** Avant l'épidémie de COVID-19, les progrès avaient été inégaux, et une attention plus ciblée était nécessaire dans la plupart des domaines. La pandémie a brusquement perturbé la mise en œuvre de nombreux ODD et, dans certains cas, a fait reculer des décennies de progrès. Parmi les 93 indicateurs des ODD sur l'environnement mondial⁶, seuls 22 (23 %) enregistrent des progrès satisfaisants depuis les 15 dernières années. S'agissant des 77 % restants des indicateurs des ODD sur l'environnement mondial, soit les données ne sont pas suffisantes pour évaluer les progrès (68 %) soit il est peu probable que l'objectif soit atteint sans mesure d'extension (9 %). Les progrès accomplis dans l'amélioration de l'accès aux ressources environnementales et la réduction des effets de la dégradation de l'environnement sur la santé humaine et la sécurité alimentaire sont inégaux.

12. **Il devient essentiel de disposer de données et de statistiques récentes, de qualité, ouvertes et ventilées** pour comprendre, gérer et atténuer les conséquences humaines, sociales et économiques de la pandémie de COVID-19. Ces informations sont également déterminantes pour élaborer des réponses à court terme et des mesures ambitieuses pour remettre les pays sur la bonne voie dans la réalisation des ODD⁷. De manière générale, il existe encore d'énormes lacunes en termes de couverture géographique, d'actualité et de niveau de ventilation requis. Des difficultés subsistent également dans la compilation et la diffusion de métadonnées pour documenter les indicateurs ODD avec des données de qualité aux niveaux local et national. Des investissements dans les données et les statistiques sont nécessaires pour maintenir une couverture adéquate de tous les groupes de population, ainsi que pour garantir la cohérence interne, la comparabilité et la qualité globale des données produites pour faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030.

13. **Les pays méditerranéens sont loin de pouvoir réaliser les ODD** ; aucune tendance prometteuse suggérant que les Objectifs pourraient être atteints d'ici 2030 n'a été distinguée⁸. En 2019, neuf des pays méditerranéens n'avaient encore réalisé aucun des ODD. Pour presque les deux tiers des ODD, il demeurerait des obstacles importants ou majeurs à leur réalisation. Dans la plupart des situations, les efforts entrepris depuis 2015 ont entraîné des changements positifs, mais les changements se sont produits à un niveau ou à un rythme insuffisant pour réaliser les ODD d'ici 2030. La situation est particulièrement critique pour l'ODD 2 pour ce qui concerne la sécurité alimentaire et l'agriculture durable, pour l'ODD 5 sur l'égalité entre les genres, pour l'ODD 11 sur les villes et communautés durables et pour l'ODD 14 sur la vie aquatique (le plus pertinent pour la Convention de Barcelone) pour lesquels aucun des pays méditerranéens n'est considéré comme étant en voie de réaliser les cibles des ODD d'ici 2030.

14. **Le Rapport sur l'environnement et le développement en Méditerranée (RED)⁹ rappelle que ces dernières décennies, les pressions d'origine humaine ont eu des répercussions croissantes sur la région méditerranéenne.** La croissance démographique et les modes de production et de consommation non durables ont entraîné une dégradation sévère de l'environnement. Malgré certains progrès, la croissance économique continue d'accroître la consommation de ressources et les émissions de carbone. L'exploitation des ressources et des organismes, la pollution et les changements climatiques devraient exacerber les fragilités déjà existantes dans la région, entraînant de multiples tensions et défaillances systémiques et mettant en danger la santé et les moyens de subsistance.

⁵ <https://unstats.un.org/sdgs/report/2019/>

⁶ <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/27627/MeaProg2019.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

⁷ <https://unstats.un.org/sdgs/report/2020/the-need-for-data-innovations-in-the-time-of-COVID-19/>

⁸ Sachs et al. (2019), Sustainable Development Report 2019, New York: Bertelsmann Stiftung and Sustainable Development Solutions Network (SDSN)

⁹ <https://planbleu.org/en/activites/report-state-environment-and-development-mediterranean>

15. **Des progrès ont été réalisés dans les réponses et actions stratégiques visant à gérer la Méditerranée de manière plus durable (source : RED). Toutefois, ces résultats n'ont pas été suffisants** pour réduire les pressions les plus importantes sur l'environnement et pour protéger la Méditerranée pour les générations actuelles et futures tout en répondant aux besoins de développement humain. Les tendances actuelles ne permettent pas d'atteindre le bon état écologique de la mer et du littoral méditerranéens d'ici 2020 et au-delà.

16. **Le système du PNUE/PAM – Convention de Barcelone peut jouer un rôle majeur pour favoriser les transitions vers la durabilité (source : RED).** Toutefois, il est urgent de passer de la planification et de l'engagement à une mise en œuvre à grande échelle sur le terrain et à une application efficace, en collaboration avec les autorités locales et les parties prenantes, notamment le secteur privé et les organismes de financement. La mise en œuvre et l'application prennent du retard par rapport à l'ambition des objectifs et mesures convenus conjointement.

17. **La crise de la COVID-19 nuit à la mise en œuvre de la SMDD,** en raison de ses graves répercussions sanitaires, économiques et sociales dans le monde entier, notamment l'importante augmentation de la mortalité, le confinement de millions de citoyens et la perturbation du fret et des transports internationaux. En Méditerranée, les conséquences de la crise sont particulièrement dramatiques, les pays de la région comptant parmi les plus durement touchés de la planète, tant sur le plan du nombre de cas par habitant¹⁰ que du recul du PIB, en raison de leur dépendance vis-à-vis des revenus du tourisme international¹¹. Par ailleurs, la crise actuelle affecte négativement la capacité des pays à collecter, évaluer et interpréter les données liées à la mise en œuvre de la SMDD et des ODD¹².

18. Selon les consultations des parties prenantes réalisées, **les principaux effets de la COVID-19 sur la mise en œuvre de la SMDD et des ODD se traduiraient par un changement des priorités politiques, la perturbation des mécanismes décisionnels, l'augmentation des inégalités (socioéconomiques) et la réduction des investissements dans la région.** Les perspectives seraient liées aux investissements massifs dans les activités vertes, les politiques publiques saines (reconstruire en mieux), les solutions fondées sur la nature et la transition numérique.

19. **La réponse des organisations internationales aux défis soulevés par la pandémie a été plutôt rapide.** Les Nations Unies ont lancé une plateforme destinée à diffuser des messages politiques de haut niveau afin de « *transformer la reprise en une réelle occasion de prendre les bonnes décisions pour l'avenir* ». ¹³ Le PNUE a publié des recommandations pour prendre en considération l'incidence de la COVID-19 dans l'élaboration des politiques environnementales¹⁴. Le PNUE/PAM a également préconisé une réponse régionale pour mieux comprendre les menaces zoonotiques¹⁵. Cependant, l'impact de ces initiatives aux niveaux national ou régional demeure inconnu, étant donné que les priorités actuelles des États sont centrées sur la gestion directe de la crise sanitaire, sociale et économique.

20. **La crise de la COVID-19 pourrait exiger une refonte du Programme 2030¹⁶** ainsi que l'élaboration d'une stratégie plus pragmatique pour regrouper les 17 ODD dans un ensemble restreint d'axes prioritaires. Structurée autour de six objectifs, la SMDD pourrait être source d'inspiration pour un tel exercice à l'échelle méditerranéenne. En outre, la proposition du Réseau de solutions de développement durable (SDSN) de se concentrer sur « *six transformations pour réaliser les Objectifs de développement durable* » par l'intermédiaire d'un cadre intégré ouvre la voie à de nombreuses synergies avec la SMDD¹⁷.

¹⁰ <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0048969720323342>

¹¹ <http://www.oecd.org/economic-outlook/june-2020/>

¹² <https://unstats.un.org/sdgs/report/2020/the-need-for-data-innovations-in-the-time-of-COVID-19/>

¹³ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/sdgs-framework-for-covid-19-recovery/>

¹⁴ <https://www.unenvironment.org/news-and-stories/story/covid-19-updates-unep>

¹⁵ <https://www.unenvironment.org/uneppmap/covid-19/transformational-change-nature-and-people>

¹⁶ <https://www.nature.com/articles/d41586-020-02002-3>

¹⁷ Sachs, J.D., Schmidt-Traub, G., Mazzucato, M. et al. Six Transformations to achieve the Sustainable Development Goals. Nat Sustain 2, 805–814 (2019). <https://doi.org/10.1038/s41893-019-0352-9>

III. Évaluation stratégique de la SMDD

21. **Le système du PNUE/PAM – Convention de Barcelone a distingué et reflété des instruments politiques et des processus techniques pertinents pour faire avancer le développement durable**, tant à l'échelle mondiale que méditerranéenne, comme décrit dans le tableau d'équivalence ci-dessous :

Mondial	Régional (Méditerranée)
Programme 2030 et Objectifs de développement durable (ODD)	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD)
Forum politique de haut niveau	Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD)
Examens nationaux volontaires	Mécanisme simplifié d'examen par les pairs
Indicateurs ODD ; Indice et tableaux de bord ODD	Tableau de bord méditerranéen de la durabilité

22. **Le tableau de bord méditerranéen de la durabilité n'est pas encore pleinement opérationnel.** Établi par le Centre d'activités régionales Plan Bleu afin de garantir le suivi de la mise en œuvre de la SMDD, ce tableau de bord se compose de 28 indicateurs, dont la plupart correspondent aux indicateurs des ODD. Il est actualisé tous les deux ans ; la dernière version a été publiée en mars 2021. En outre, seulement 20 des 28 indicateurs (71 %) du tableau de bord sont actuellement suivis et mis à jour, comme détaillé dans le tableau suivant. De plus, la couverture des 6 Objectifs est déséquilibrée : l'Objectif 2 (développement rural et ressources) est suivi par 9 indicateurs tandis que l'Objectif 1 (mer et littoral) n'en a qu'un.

Niveau de remplissage du tableau de bord méditerranéen de la durabilité (mars 2021)

Groupes d'indicateurs par Objectif de la SMDD	Nombre d'indicateurs / objectif	Répartition des indicateurs / objectif	Indicateur comprenant des données pour au moins une année	Indicateur comprenant des données pour au moins deux années
Indicateurs généraux	5	18%	5	5
1 - Mer et littoral	3	11%	3	0
2 - Rural et ressources	9	32%	9	8
3 - Villes durables	3	11%	3	2
4 - Changement climatique	2	7%	2	2
5 - Économie verte et bleue	1	4%	1	1
6 - Gouvernance	5	18%	5	2
	28	100%	100%	71%

23. **Le mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) promu par la CMDD (Décision IG.22/17) est un outil d'analyse comparative innovant** qui appuie les Parties contractantes volontaires dans la transposition, la mise en œuvre et le suivi de la SMDD et des ODD. Le mécanisme SIMPEER fournit de précieuses évaluations qualitatives des stratégies nationales de développement durable (SNDD) des pays ciblés. Des rapports sont déjà disponibles pour la France, le Monténégro et le Maroc (2016-2017), ainsi que pour l'Albanie, l'Égypte et la Tunisie (2018-2019). Un rapport de synthèse¹⁸ a été publié avec pour objectif de partager des informations et des enseignements clés, ainsi que des bonnes pratiques qui pourraient être reproduites dans d'autres pays.

24. **Le développement durable exige des gouvernements qu'ils mènent des actions de transformation de manière coordonnée et cohérente, par l'intermédiaire de stratégies nationales**

¹⁸ <https://planbleu.org/en/publications/report-simpeer-simplified-peer-review-mechanism-of-sustainable-development-strategies-in-mediterranean-countries/>

adéquates¹⁹. Toutefois, la qualité, l’alignement et l’ambition de tels plans varient d’un pays à l’autre. La capacité de la Convention de Barcelone et de la SMDD elle-même à induire une transition écologique est limitée par leur portée environnementale initiale. Le phénomène apparaît de manière particulièrement claire en comparaison avec la façon dont le Programme 2030 et les ODD sont dirigés à l’échelon national — généralement par les chefs d’État, les Premiers Ministres et les vice-présidents ou des commissions interministérielles et des agences — garantissant un puissant leadership politique avec d’importants moyens de mise en œuvre techniques et financiers²⁰.

25. Comme l’ont souligné les conclusions du mécanisme SIMPEER et la consultation des parties prenantes dans le cadre de la présente évaluation, les **Ministères de l’Environnement ne disposent pas toujours des ressources financières et techniques suffisantes** pour répondre à un nombre important de questions transversales. Les gouvernements sont parfois dotés de mécanismes de coordination internes pour garantir un processus approprié de consultation, de validation et de respect des obligations entre et au sein des différents ministères et agences chargés des divers thèmes liés au développement durable. Toutefois, dans la pratique, des lacunes de mise en œuvre et de suivi apparaissent généralement au moment de déployer les stratégies et politiques visant le développement durable aux niveaux national ou local²¹.

26. **Toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone se sont soumises au processus d’examen national volontaire**²² lors du **Forum politique de haut niveau des Nations Unies**, facilitant l’échange d’expériences nationales, d’exemples de réussite, de défis et d’enseignements tirés, en vue de mobiliser l’appui de différentes parties prenantes et de conclure des partenariats pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD. Les rapports sur les examens nationaux volontaires fournissent de précieux renseignements sur l’ordre des priorités nationales, la stratégie et la mise en œuvre des ODD. Les examens nationaux volontaires apparaissent comme un exercice nécessaire et positif, bien qu’insuffisant à lui seul, pour faire avancer la mise en œuvre et le suivi des ODD et, par conséquent, de la SMDD.

27. **Les examens nationaux volontaires peuvent appuyer la mise en œuvre et le suivi de la SMDD en servant d’outil pour partager les bonnes pratiques et mobiliser les Parties contractantes et les acteurs concernés**, en vue de renforcer l’engagement politique des pays vis-à-vis des questions de durabilité face à la communauté internationale. L’analyse comparative de synthèse²³ sur les examens nationaux volontaires des pays méditerranéens réalisée par le Secrétariat devrait dès lors être reproduite et partagée systématiquement avec l’ensemble des parties prenantes au sein du système du PNUE/PAM – Convention de Barcelone et en-dehors.

28. **Le tableau de suivi de la SMDD, actualisé tous les deux ans pour suivre la progression des initiatives phares et des cibles de la Stratégie**, demeure un outil principalement descriptif et alimenté avec des informations issues des partenaires de mise en œuvre. Un lien vers le tableau de bord méditerranéen de la durabilité permettrait de mieux démontrer le niveau réel d’avancement et de contribution de la SMDD.

29. **Le Système de partage d’informations sur l’environnement (SEIS) ne produit pas encore de manière régulière des données, des indicateurs et des renseignements de qualité et évalués**. Supervisé par le CAR/Info²⁴, se fondant sur le cadre commun de présentation élaboré pour les indicateurs du Programme Horizon 2020²⁵, le dernier rapport²⁶ montre que la disponibilité des données

¹⁹ OCDE (2019). [Governance as an SDG Accelerator: Country Experiences and Tools](#).

²⁰ El Bilali, H., et al. (2019). Implementation of the Sustainable Development Goals in the Mediterranean: institutional and governance arrangements. [X AGROSYM 2019 conference](#).

²¹ OECD (2017). [Getting Governments Organised to Deliver on the Sustainable Development Goals](#).

²² <https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs>

²³ Document UNEP/MED WG.493/7 « Apprentissage par les pairs : structures et processus de mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD dans les pays méditerranéens »

²⁴ <http://www.info-rac.org/en/infomap-system/data-centre>

²⁵ <https://eni-seis.eionet.europa.eu/south/areas-of-work/indicators-and-assessment>;
<https://tableau.discomap.eea.europa.eu>

²⁶ EEA and UNEP/MAP report. 2020. [Towards a cleaner Mediterranean Sea: a decade of progress](#).

à l'échelle géographique appropriée demeure souvent un obstacle, qui limite la comparaison entre les pays.

30. **L'attribution des responsabilités liées à la SMDD a été promue par des actions de communication²⁷ orientées au sein du PNUE/PAM ou du système des Nations Unies.** Le processus de participation des parties prenantes externes (c'est-à-dire extérieures au contexte institutionnel du PNUE/PAM) à la SMDD devrait être renforcé dans la mesure où les tiers qui ne sont pas liés au système du PNUE/PAM – Convention de Barcelone semblent avoir du mal à influencer la mise en œuvre de la SMDD ou à soumettre des contributions explicites. Étant donné qu'il n'existe aucune plateforme centralisée et facile à utiliser qui permettrait de collecter et de partager l'ensemble des données, rapports et informations pertinents en lien avec la SMDD, et qui serait éventuellement accessible à tout citoyen méditerranéen et toute organisation de la société civile, il est difficile d'associer activement les tiers au processus.

IV. État de mise en œuvre de la SMDD

31. **Un examen systémique de l'état d'avancement des objectifs, des orientations stratégiques, des cibles, des actions régionales et des initiatives phares de la SMDD a été réalisé** par l'intermédiaire d'un code de couleurs d'évaluation décrit ci-dessous. Les détails de l'évaluation sont disponibles dans le document UNEP/MED WG.483/Inf.3²⁸.

Code de couleurs pour l'évaluation à mi-parcours de la SMDD

BLEU : Objectif atteint – Preuves manifestes de la réalisation de l'objectif.

VERT : En cours – Preuves d'un certain progrès et avancement garantissant que l'objectif est réalisable en temps voulu.

ORANGE : Accomplissement mitigé – Preuves d'un certain progrès, mais insuffisant pour respecter le délai cible ou atteindre pleinement l'objectif.

ROUGE : Objectif non réalisé – Délai dépassé sans que la cible visée n'ait été atteinte.

GRIS : Données manquantes – Absence de données fiables ou cohérentes offrant une image claire de la situation.

IV.1 L'Objectif 1 sur les zones marines et côtières progresse de manière inégale

32. L'Objectif 1 de la SMDD inclut deux grandes orientations stratégiques liées à la mise en œuvre et à l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

Objectif 1 : Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières

Orientations stratégiques (OS)	Cibles	Actions régionales	Initiatives phares
OS 1.1 : mise en œuvre et respect des obligations de la Convention de Barcelone et d'autres instruments politiques régionaux	À l'horizon 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières	1.2.6 : préparer un programme régional sur l'évaluation et le contrôle de l'exploration et de l'exploitation des ressources non biologiques	Soutenir le Fonds régional d'affectation spéciale pour les aires marines protégées méditerranéennes (1.1.10)
OS 1.2 : mécanismes réglementaires liés aux ressources en haute mer	À l'horizon 2020, réglementer efficacement la pêche et mettre un terme à la surpêche	1.2.7 : mettre en place un processus pour renforcer l'échange de bonnes pratiques sur les approches de contrôle.	

²⁷ Sites Web du PNUE/PAM et de Plan Bleu ; notes d'informations des parties prenantes ; articles dans les médias en ligne ; étude de cas pour le rapport du PNUE sur l'économie bleue ; présentations lors de conférences thématiques, etc.

²⁸

33. Les nombreuses actions régionales et nationales (17), regroupées autour de deux orientations stratégiques, ont reçu l'appui de plusieurs décisions des COP et activités du PNUE/PAM, ainsi que d'une initiative phare lancée avec succès (*The MedFund*). Cependant, une cible (mettre fin à la surpêche) n'a pas été atteinte en temps voulu (2020) : 78 % des stocks de poissons de la Méditerranée et de la mer Noire font l'objet d'une exploitation à des niveaux non biologiquement viables (FAO, 2018). L'autre cible (10 % des zones marines protégées) devrait être atteinte (étant passée de 6,81 % en 2016 à 8,9 % en 2018), bien qu'à un niveau superficiel, seul 1,27 % de la Méditerranée soit efficacement protégé. De manière générale, d'importants efforts sont toujours nécessaires pour réaliser l'Objectif 1 de la SMDD, lequel est au centre de la Convention de Barcelone.

IV.2 L'Objectif 2 sur les ressources naturelles, la sécurité alimentaire et le développement rural n'est pas en bonne voie

34. L'attractivité croissante des régions et des villes côtières entraîne un déclin des dynamiques économiques et de population dans les zones rurales. Des disparités socioéconomiques demeurent entre les zones rurales et urbaines, les ménages étant plus pauvres et l'accès aux services et aux infrastructures de base plus difficile dans les régions rurales, en comparaison avec les villes et agglomérations urbaines.

35. Les indicateurs de l'Objectif 2 de la SMDD montrent des tendances divergentes entre les pays où la situation régionale se dégrade (en ce qui concerne le stress hydrique, la perte de biodiversité et la sécurité alimentaire). L'agriculture biologique connaît un essor sans précédent (elle a quadruplé depuis 2000), mais ne couvre encore que 3 % des terres agricoles en 2018.

Objectif 2 : Gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural

Orientations stratégiques (OS)	Cibles	Actions régionales	Initiatives phares
OS 2.1 : conservation des ressources naturelles et des écosystèmes	Réduire la dégradation et la fragmentation des habitats naturels, stopper la perte de biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	2.1.9 : programmes transfrontaliers de coopération sur l'eau	Promouvoir la « Liste verte » de l'UICN dans les États riverains (2.3.5).
OS 2.2 : biodiversité, connaissances et pratiques traditionnelles		2.2.4 : collaboration régionale entre les banques de semences et les fonds de connaissances	
OS 2.3 : promotion des réseaux de zones écologiquement protégées et sensibilisation des parties prenantes		2.3.4 : réseau régional de gestionnaires des zones écologiquement protégées	
OS 2.4 : développement rural inclusif et durable		2.4.4 : partenariats et réseaux internationaux pour la promotion des connaissances traditionnelles	
OS 2.5 : accès des producteurs locaux aux canaux de distribution et aux marchés			

36. Les nombreuses orientations stratégiques (5) et actions liées (25) de l'Objectif 2 de la SMDD ne sont pas toujours décrites de manière adéquate²⁹, ni précises en matière de responsabilité ou de

²⁹ Les orientations stratégiques sont parfois trop générales (2.1.5. *Atteindre un équilibre durable entre la production alimentaire, l'utilisation d'eau et l'utilisation d'énergie*), trop ambitieuses (2.1.6 *Développer des modèles socioéconomiques pour les choix stratégiques nationaux de l'allocation de l'eau*) ou trop difficiles à mettre en œuvre et/ou à contrôler (2.1.8. *Développer des plans d'action pour la restauration des sols à la suite*

calendrier, ce qui rend difficile d'assurer une mise en œuvre et un suivi efficaces. La cible et l'initiative phare visant la biodiversité n'enregistrent pas de bons résultats, et la perte de biodiversité demeure un problème grave aux niveaux mondial et régional.

37. En ce qui concerne la cible (manquée) (*d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction*), près de 1 238 espèces terrestres côtières sont considérées par l'UICN comme étant menacées d'extinction. Dans les pays méditerranéens, la valeur de l'indice de la Liste rouge est supérieure à la valeur mondiale.

IV.3 L'Objectif 3 sur les villes ne contient pas suffisamment d'informations de suivi

38. Bien que touchée par la crise économique, l'urbanisation de la population méditerranéenne continue à un rythme rapide, en particulier sur les rives Sud. Deux personnes sur trois vivent déjà dans les espaces urbains des pays méditerranéens, ce qui correspond à un pourcentage plus élevé que la moyenne mondiale.

39. Dans la plupart des pays, le nombre absolu de citoyens vivant dans des quartiers de taudis (indicateur 18 du tableau de bord méditerranéen de la durabilité) augmente, bien que son pourcentage diminue en termes relatifs. Eu égard aux sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (indicateur 19), parmi les 54 sites menacés dans le monde, 28 % sont situés dans des pays méditerranéens. En ce qui concerne la production de déchets et le taux de recyclage (indicateur 20), la situation est mitigée, avec une forte génération de déchets au Nord, un important gaspillage alimentaire dans le Sud et un taux moyen de recyclage toujours trop bas.

Objectif 3 : Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables

Orientations stratégiques (OS)	Cibles	Actions régionales	Initiatives phares
OS 3.1 : planification territoriale pour accroître la cohésion territoriale	D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous	3.1.5 : surveiller l'urbanisation littorale et les empiètements	Prix « Ville respectueuse de l'environnement » (3.1.9)
OS 3.2 : urbanisation inclusive et participative		3.1.6 : renforcement des capacités relatives aux règles de planification territoriale	
OS 3.3 : protection et réhabilitation des zones urbaines historiques		3.1.7 : lignes directrices pour la planification d'infrastructures vertes et bleues	
OS 3.4 : gestion durable des déchets et économie circulaire		3.1.8 : identifier les « points chauds » de la biodiversité urbaine en Méditerranée	
OS 3.5 : systèmes de transport public intégrés et efficaces	D'ici à 2030, réduire la génération de déchets de manière significative au moyen de la prévention, de la réduction, du recyclage et de la réutilisation	3.2.4 : travail régional en réseaux et partenariats régionaux	Ensemble d'outils urbains durables pour la Méditerranée (3.2.5)
OS 3.6 : bâtiments verts et environnement bâti		3.3.5 : réseaux de villes historiques	
OS 3.7 : la résilience urbaine afin de réduire la vulnérabilité quant aux risques		3.4.4 : base de données sur les déchets et les flux de matières	
		3.5.4 : cadre méditerranéen de transport et de mobilité	
		3.6.2 : cadres et normes pour la construction de bâtiments verts	
	3.7.5 : inventaire des mécanismes locaux de réponse aux risques	Entreprendre des évaluations régionales, ainsi que des échanges de connaissances, des solutions à hautes et basses technologies mises en œuvre avec succès en vue d'atteindre une réduction des déchets (3.4.5)	

d'activités extractives). Par ailleurs, les responsables sont souvent composés de nombreux partenaires du PNUE/PAM et parties prenantes, et leurs rôles et contributions respectifs ne sont pas clairement définis.

40. Les nombreuses orientations stratégiques (sept) et actions liées (35) de l'Objectif 3 de la SMDD ne sont pas décrites de manière adéquate ni précises, ce qui rend difficile d'assurer leur mise en œuvre et leur suivi.

41. Parmi les dix actions régionales, une seule montre des signes manifestes de mise en œuvre (voir le tableau ci-dessus), bien que des projets infrarégionaux innovants financés par la Commission européenne contribuent à leur déploiement. La plupart des actions devraient être mises en œuvre d'ici à 2020, ce qui ne semble pas réalisable au rythme actuel d'avancement. Notamment, la gestion efficace des déchets, y compris des déchets marins et des eaux usées, demeure un problème majeur dans la région méditerranéenne.

42. Coordonnée par MedCities, la [plateforme Med Urban Tools](#) fournit un ensemble précieux de politiques et de pratiques visant à développer l'urbanisme durable dans les villes méditerranéennes. Le [Projet de soutien dans les secteurs de l'eau et de l'environnement \(WES\) financé par l'Union européenne](#), le [Réseau régional de gestion intégrée des déchets dans la région MENA \(SWEEP-Net\)](#) et la [Plateforme stratégique euro-méditerranéenne pour une gestion adaptée des déchets \(MED-3R\)](#) contribuent également à la réalisation de cet Objectif, bien que les résultats ne soient pas encore pleinement visibles.

IV.4 L'Objectif 4 sur le changement climatique représente toujours un défi majeur

43. Comme souligné dans le Cinquième Rapport d'évaluation du GIEC et dans le récent rapport du réseau d'Experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC)³⁰, la région méditerranéenne, considérée comme l'un des plus importants points chauds du changement climatique à l'échelle mondiale, est particulièrement vulnérable aux effets négatifs du réchauffement de la planète.

44. La haute densité de la population et des infrastructures côtières, liée à la faible exposition de la région aux marées, rend le littoral méditerranéen particulièrement vulnérable aux changements du climat et du niveau de la mer. Ces risques s'aggravent sur les côtes sud et est, où les systèmes de surveillance sont limités et la capacité d'adaptation, généralement plus faible. Bien que les pays méditerranéens élaborent des cadres nationaux pour atténuer le changement climatique et s'y adapter, d'importants efforts sont encore nécessaires pour mettre en œuvre, appliquer et renforcer les ambitions dans un contexte où les parties prenantes sont diverses.

45. Si l'intensité énergétique et la part de l'énergie renouvelable (indicateur 22 du tableau de bord méditerranéen de la durabilité) s'améliorent, les émissions de CO₂ provenant de combustibles fossiles (indicateur 21), elles, continuent d'augmenter.

Objectif 4. Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée

Orientations stratégiques (OS)	Actions régionales	Initiatives phares
OS 4.1 : connaissances sur le changement climatique et processus décisionnels	4.1.5 : programme de recherche méditerranéen sur le climat	Créer un mécanisme régional d'interface « sciences - décision » sur le changement climatique (4.1.9)
	4.1.6 : surveillance et analyse régionales du changement climatique	
	4.1.7 : indicateurs et outils pour la vulnérabilité au changement climatique et son atténuation	
	4.1.8 : cours régionaux sur le changement climatique en Méditerranée	
OS 4.2 : solutions intelligentes et résilientes face au changement climatique		
OS 4.3 : financement des secteurs privé et public pour le climat	4.3.3 : capacités d'accès aux mécanismes internationaux de financement sur le climat	
	4.4.7 : centre de connaissances et d'innovation sur le changement climatique	

³⁰ <https://www.medecc.org/>

OS 4.4 : réformes pour les réponses aux changements climatiques, notamment dans le secteur de l'énergie	4.4.8 : réseaux électriques transméditerranéens	
---	---	--

46. Parmi les sept actions régionales, une seule montre des signes manifestes de mise en œuvre (4.1.5. *Promouvoir un programme de recherche méditerranéen*), par l'intermédiaire de l'initiative PRIMA³¹. En ce qui concerne les autres actions, aucun signe manifeste de développement n'a été constaté, bien que certains projets infrarégionaux, tels que Clima Med ou les études et les groupes de travail de l'UpM sur le climat³², contribuent à la réalisation de cet Objectif.

47. La création du réseau d'experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC)³³ et la publication du Premier Rapport d'évaluation sur la Méditerranée (MAR 1) en 2020 représentent des étapes clés de la diffusion d'éléments de preuve fondés sur la science concernant l'impact du changement climatique dans la région. Toutefois, les différents cadres pour le climat et l'environnement tels que l'Accord de Paris relatif au changement climatique (CCNUCC), les travaux du GIEC et les résultats de l'IPBES pourraient être intégrés plus directement et/ou plus explicitement dans le système du PNUE/PAM – Convention de Barcelone ou dans la SMDD, en vue de relever conjointement les défis en matière de climat, de biodiversité, de pollution et de développement dans la région.

48. Le lancement en 2020 du « Programme pour la mer Méditerranée (MedProgramme) : renforcer la sécurité environnementale », une initiative de 43 millions de dollars financée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le but de réduire les principales pressions environnementales, de renforcer la résilience au climat et la sécurité de l'eau, et d'améliorer la santé et les moyens de subsistance des populations côtières dans la région méditerranéenne, devrait permettre de progresser significativement dans la réalisation de l'Objectif 4 de la SMDD d'ici à 2025.

IV.5 L'Objectif 5 sur l'économie verte et bleue progresse lentement

49. Selon le RED, mettre un terme aux inégalités socioéconomiques, en partie dues au taux de chômage élevé, entre les pays méditerranéens et au sein de ceux-ci, constitue une priorité pour la région. Les modes de production et de consommation de la région méditerranéenne ont subi de profonds changements ces dernières décennies, qui, combinés à la croissance démographique, à l'urbanisation et à l'amélioration des conditions de vie, ont entraîné une augmentation de la consommation des ressources et de la dégradation de l'environnement. Ce phénomène s'ajoute à l'inefficacité des processus industriels et au manque de durabilité de la gestion des déchets, faisant peser davantage de pression encore sur les ressources naturelles dont dépendent les économies méditerranéennes.

50. La transition de la région méditerranéenne vers une économie verte et bleue est caractérisée par une situation déséquilibrée et floue. Bien que la plupart des États méditerranéens de l'UE fassent preuve d'un engagement politique et économique en faveur d'une transformation socioéconomique verte et inclusive (en témoigne, par exemple, le Pacte vert pour l'Europe, la Stratégie de l'UE pour l'économie bleue et les fonds pour la relance), les pays du sud de la Méditerranée accusent un retard global dans le domaine³⁴. Le manque de leadership (politique et social), le niveau élevé de subventions néfastes (telles que pour les combustibles fossiles) et la faible participation des parties prenantes nuisent au développement d'économies plus durables et plus responsables.

51. Récemment, l'Union européenne a approuvé une nouvelle taxonomie³⁵ pour les investisseurs, les entreprises, les émetteurs et les promoteurs, en vue d'identifier les projets à faibles émissions de

³¹ PRIMA est une initiative financée par l'Union européenne visant à débloquer des fonds pour les projets de recherche et de développement menés dans les pays méditerranéens en lien avec l'agriculture durable, l'alimentation et l'eau. www.prima-med.org

³² <https://ufmsecretariat.org/fr/climate/>; <https://www.climamed.eu/>

³³ <https://www.medecc.org/>

³⁴ <https://greeneconomytracker.org>

³⁵ https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance/eu-taxonomy-sustainable-activities_en

carbone, résilients et efficace dans l'utilisation des ressources. Cependant, cette taxonomie n'est pas encore mise en œuvre aux niveaux national ou de l'Union européenne et ne cible pas les États non-membres de l'Union.

52. La consommation matérielle nationale (indicateur 23 du tableau de bord méditerranéen de la durabilité) diminue en termes relatifs, mais augmente en volume absolu.

Objectif 5 : Transition vers une économie verte et bleue

Orientations stratégiques (OS)	Cible	Actions régionales	Initiatives phares
OS 5.1 : emplois vers et décents pour tous	D'ici à 2025, la majorité des pays méditerranéens sont engagés dans des programmes de marchés publics verts ou durables	5.1.4 : lignes directrices sur les emplois verts et l'entrepreneuriat social	Prix des entreprises méditerranéennes pour l'innovation environnementale (5.4.5)
OS 5.2 : développement, progrès et bien-être		5.2.2 : base de données ouverte sur le progrès sociétal et le bien-être	
OS 5.3 : consommation et production durables		5.3.3 : Plan d'action régional pour une consommation et une production durables	
OS 5.4 : innovation écologique et sociale		5.4.4 : réseau méditerranéen d'incubateurs verts et sociaux	
OS 5.5 : investissement public et privé durable		5.5.3 : investissement durable et la responsabilité sociale des entreprises	Marchés publics durables (5.6.5)
OS 5.6 : marché plus vert et plus inclusif		5.5.4 : investissements internationaux sociaux et environnementaux	
	5.6.3 : fiscalité verte et réforme financière		
	5.6.4 : coopération commerciale au niveau régional		

53. Parmi les huit actions régionales prévues (la plupart d'ici 2020), quatre (50 %) reçoivent actuellement l'appui de l'initiative [SwitchMed](#), des associations d'entreprises régionales et des groupes de travail de l'UpM³⁶, entre autres plateformes régionales. Aucune information pertinente n'a été constatée en ce qui concerne les autres actions régionales, ce qui témoigne d'une mise en œuvre et d'un suivi insuffisants.

54. La cible à l'horizon 2025 visant des *programmes de marchés publics verts ou durables* progresse grâce à la mise en œuvre du [Plan d'action régional sur la consommation et la production durables](#). Cependant, le nombre de programmes de marchés publics durables déployés dans les pays méditerranéens ne fait pas l'objet d'un suivi minutieux, et il semble difficile d'atteindre la cible fixée dans ces conditions.

IV.6 L'Objectif 6 sur la gouvernance évolue de manière positive

55. Il est difficile de déterminer l'avancement de l'Objectif 6 de la SMDD en raison du manque d'informations dans le tableau de bord méditerranéen de la durabilité et dans d'autres mécanismes de surveillance. Le lancement des initiatives régionales décrites plus haut montre des progrès importants vers des modes de gouvernance plus inclusifs et plus durables. Toutefois, l'absence de mécanismes régionaux rigoureux et efficaces qui permettraient de débattre, de réglementer et d'appliquer des politiques durables liées à des questions non environnementales, tels que le commerce, l'énergie, les migrations ou la santé, constitue une barrière au progrès vers la mise en œuvre de la SMDD.

56. Selon le RED, l'ensemble des pays méditerranéens recourent aux évaluations d'impact environnemental, et environ 75 % d'entre eux ont réglementé les évaluations environnementales

³⁶ <https://ufmsecretariat.org/what-we-do/platforms/>

stratégiques. Cependant, la mise en œuvre, le suivi et l'application effectifs des obligations environnementales varient fortement d'un pays et d'une zone à l'autre.

Objectif 6 : Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable

Orientations stratégiques (OS)	Cibles	Actions régionales	Initiatives phares
OS 6.1 : dialogue et coopération sur la préparation aux situations d'urgence	D'ici à 2025, deux tiers des pays méditerranéens ont accédé à la Convention d'Aarhus	6.1.2 : coopération sur la préparation aux situations d'urgence	Programmes de renforcement des capacités sur les obligations relatives à l'environnement (6.3.5)
OS 6.2 : engagement des parties prenantes dans le processus de gouvernance et de prise de décisions		Action 6.1.3 sur les flux de populations	
OS 6.3 : mise en œuvre et respect des obligations relatives à l'environnement		6.4.5 : recherche et innovation	Système d'information intégré accessible au public (6.5.5)
OS 6.4 : l'éducation et la recherche pour le développement durable		6.4.6 : éducation au développement durable	
OS 6.5 : capacités régionales de gestion de l'information		6.5.3 : production et échange des données et informations	
		6.5.4 : programmes de surveillance	

57. Parmi les six actions régionales, cinq ont enregistré des progrès, tandis qu'une action n'a pas été lancée. Le [Partenariat pour la recherche et l'innovation dans la région méditerranéenne \(PRIMA\)](#) a été lancé en 2018, avec près de 500 millions d'euros en soutien aux projets de recherche et de développement régionaux, dans l'objectif de faire avancer le développement durable en Méditerranée. Il fournit une expérience innovante qui pourrait être étendue à d'autres domaines de recherche.

58. Concernant la [Stratégie méditerranéenne pour l'éducation au développement durable \(SMEDD\)](#), seuls 15 pays (69 %) disposent actuellement d'un cadre juridique relatif à l'EDD (indicateur 28 du tableau de bord méditerranéen de la durabilité).

59. S'agissant des initiatives phares, l'[initiative Horizon 2020](#) visant à dépolluer la Méditerranée a obtenu certains résultats tangibles, notamment sur les rives sud, dans l'élaboration de stratégies, de politiques et d'infrastructures adéquates. Cependant, il n'existe toujours aucun système d'information méditerranéen intégré accessible au public, bien qu'il soit développé (lentement) par l'intermédiaire du [mécanisme de soutien ENI SEIS Sud II](#). Ce dernier vise à élaborer un Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) au niveau méditerranéen ; toutefois, les capacités nationales sont très hétérogènes et la disponibilité des données demeure un obstacle.

60. En ce qui concerne la cible visant à fournir des instruments juridiques à la société civile et aux citoyens pour accéder aux informations sur l'environnement au niveau national, seuls 12 pays sur 21 (57 %) ont accédé à la [Convention d'Aarhus](#) jusqu'ici. Par conséquent, deux pays supplémentaires sont nécessaires pour atteindre la cible de deux tiers, ce qui reste problématique actuellement. En outre, la grande majorité des pays dispose de stratégies dépassées ou incomplètes en matière d'économie nationale verte et de développement durable (indicateur 24 du tableau de bord méditerranéen de la durabilité).

IV.7 État des moyens de mise en œuvre et de suivi de la SMDD

61. Le troisième chapitre de la SMDD est consacré à la mise en œuvre de la Stratégie par l'intermédiaire des structures et des processus institutionnels, des mécanismes de financement, du système de surveillance et du tableau de bord régional. Les ressources politiques, techniques et financières ne sont pas encore disponibles pour permettre une surveillance efficace de la SMDD en temps voulu. Les orientations stratégiques, les cibles et les actions régionales prévues dans la SMDD ne font pas l'objet d'un suivi adéquat et systématique, ce qui nuit à la mise en œuvre efficace de la Stratégie.

Moyens de mise en œuvre et de suivi de la SMDD

Orientations stratégiques (OS)	Actions régionales
OS 7.1 : structures de mise en œuvre à l'échelle nationale et régionale, avec des ressources adéquates	7.1.2 : augmenter l'impact de la CMDD
	7.1.3 : agrandir la CMDD
	7.1.4 : améliorer la visibilité de la CMDD
	7.1.5 : faire en sorte que la CMDD promeuve l'échange de bonnes pratiques
	7.2.1 : garantir la disponibilité des ressources nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de la SMDD
OS 7.2 : établir des procédés régionaux pour la mise en œuvre et le suivi de la SMDD	7.2.2 : préparer le plan de mise en œuvre de la SMDD
	7.2.3 : soutenir que la CMDD porte aux politiques nationales de développement durable
	7.2.4 : évaluation participative à mi-parcours de la SMDD
	7.2.5 : nouvelle SMDD pour la période 2026-2035
	7.3.1 : portefeuille de projets visant à soutenir les actions de la SMDD et ressources de financement
OS 7.3 renforcer la capacité de financement de la SMDD	7.3.2 : offrir des ateliers sur le renforcement des capacités en matière de collecte de fonds aux gouvernements nationaux et aux parties prenantes
	7.3.3 : créer une facilité d'investissement pour la mise en œuvre du développement durable
	7.3.4 : encourager le secteur privé à s'engager auprès de la société civile pour promouvoir davantage la responsabilité sociale des entreprises
	7.4.2 : suivi de la mise en œuvre de la SMDD par la CMDD
7.4 : assurer le suivi régulier de la SMDD	7.4.3 : systèmes de suivi de la Stratégie établis en tenant compte des systèmes d'échange de données et d'informations existants et prévus au sein du système PAM.
	7.4.4 : développer et alimenter un tableau de bord d'indicateurs de durabilité pour la Méditerranée

62. **Malgré les importants efforts déployés, les mécanismes de mise en œuvre, de financement et de suivi de la SMDD doivent être renforcés.** Le Comité de pilotage de la CMDD a été mobilisé avec succès pour assurer un suivi actif des initiatives phares de la SMDD, des travaux du tableau de bord méditerranéen de la durabilité et d'un ensemble d'études d'évaluation. Cependant, les *procédés régionaux pour la mise en œuvre et le suivi de la SMDD* (orientation stratégique 7.2), le *renforcement de la capacité de financement de la SMDD* (orientation stratégique 7.3) et les *mécanismes de suivi de la SMDD* (orientation stratégique 7.4) n'ont pas été pleinement élaborés ni mis en œuvre de manière efficace. Cette absence d'instruments de soutien appropriés pour la mise en œuvre de la SMDD constitue un obstacle majeur à l'avancement des objectifs de la Stratégie. Il apparaît nécessaire de mobiliser d'importantes ressources humaines, techniques et financières, au-delà de la capacité ou du budget actuels de l'Unité de coordination ou des Composantes/Centres d'Activités Régionales (CAR) du PNUE/PAM.

63. **La diversité, l'équilibre (gouvernement-parties prenantes) et le caractère inclusif de la CMDD ainsi que de son Comité de pilotage pourraient encore être améliorés,** afin de garantir une meilleure représentation et participation d'un large éventail d'acteurs du développement durable dans la région.

64. **La SMDD souffre d'un manque de visibilité et de reconnaissance par les décideurs et les parties prenantes.** Le niveau de reconnaissance et de sensibilisation à la SMDD dans l'arène politique est relativement difficile à évaluer : aucun rapport public sur ces aspects n'a encore été publié. Cela reste un obstacle majeur à la progression vers la mise en œuvre de la SMDD dans la

mesure où des programmes de financement adéquats ont été identifiés comme un facteur clé pour atteindre les ODD³⁷.

65. **Les mécanismes de financement de la SMDD ne sont pas développés de manière appropriée pour permettre une mise en œuvre efficace et en temps voulu de la Stratégie.** Aucune activité de surveillance du financement de la SMDD n'a été déployée (aucun rapport thématique ni indicateur spécifique). Ces lacunes constituent toujours un obstacle majeur à l'avancement de la mise en œuvre de la SMDD, l'adéquation des programmes de financement ayant été identifiée comme un vecteur clé dans la réalisation des ODD³⁸.

66. **La SMDD est sous-financée en comparaison avec son ambition.** La SMDD stipule qu'« *il est crucial que la Commission méditerranéenne du développement durable reçoive un financement et des ressources humaines adéquats [...] avec au moins deux personnes employées [...]* », mais à l'heure actuelle, un seul employé du PNUE/PAM est attaché au suivi des activités de la SMDD et de la CMDD. En outre, dans le programme de travail et le budget du PNUE/PAM pour 2020-2021, un montant limité (143 427 EUR) est consacré à l'organisation des réunions de la CMDD et de son Comité de pilotage, ainsi qu'aux évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action régional CPD. Le budget alloué à la surveillance de la SMDD (tableau de bord méditerranéen de la durabilité) coordonnée par Plan Bleu semble plutôt insuffisant pour assurer un suivi adéquat de la Stratégie au vu de sa complexité. Aucun budget spécifique n'est consacré aux activités de communication, de sensibilisation et de dissémination de la SMDD. Les ressources sont plutôt limitées en comparaison avec la portée et l'ambition de la SMDD et avec le budget total du Secrétariat et des Composantes du PNUE/PAM.

67. **La mise en œuvre et le déploiement des initiatives phares de la SMDD bénéficient du soutien des Composantes du PNUE/PAM, des Membres de la CMDD, des Partenaires du PAM/des ONG et des parties prenantes extérieures,** avec des ressources externes garanties (par exemple, des subventions fondées sur les projets) et sans financement direct par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. Aucun mécanisme financier ad hoc (à l'exception du [MedFund](#)) ciblant les orientations stratégiques ou les actions de la SMDD n'a été distingué, outre les activités appuyées par des bailleurs de fonds externes au cas par cas, par exemple, l'initiative Horizon 2020 ou le programme SwitchMed.

68. **Plusieurs initiatives du PNUE/PAM contribuent à la mise en œuvre de la SMDD.** La SMDD distingue clairement des synergies entre un ensemble d'initiatives régionales et nationales, d'études d'évaluation et de projets coordonnés ou appuyés par le PNUE/PAM et ses partenaires. D'autres initiatives ont été approuvées ou lancées lors des COP 20 et 21. Par ailleurs, le Secrétariat coordonne le [MedProgramme](#) financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en vue de déployer plus d'une centaine d'actions coordonnées aux niveaux régional et national sur la période 2020-2024 dans dix pays bénéficiaires : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Libye, Liban, Maroc, Monténégro, Tunisie et Turquie.

69. **Toutefois, il est plutôt difficile de coordonner, de mettre en commun et de tirer parti d'un nombre si important d'initiatives sans disposer des moyens appropriés.** Ces projets, initiatives et cadres institutionnels axés sur la durabilité, soutenus et/ou mis en œuvre par le Secrétariat du PNUE/PAM – Convention de Barcelone, ses Composantes — sans inclure les autres projets développés indépendamment par les CAR via des financements externes — et partenaires, exacerbe la complexité de la surveillance, du contrôle et du suivi de la SMDD, bien que tous contribuent directement ou indirectement à la mise en œuvre de la Stratégie.

70. **Le tableau de bord méditerranéen de la durabilité ne fournit pas encore d'informations complètes, actualisées et efficaces à l'appui de la mise en œuvre de la SMDD.** Le nombre d'indicateurs n'est pas correctement reparti entre les différents objectifs : par exemple, l'Objectif 5 (économie verte et bleue) compte un seul indicateur, contre neuf pour l'Objectif 2 (rural et ressources naturelles). Le niveau de remplissage des indicateurs est satisfaisant (100 %), bien que seuls 71 %

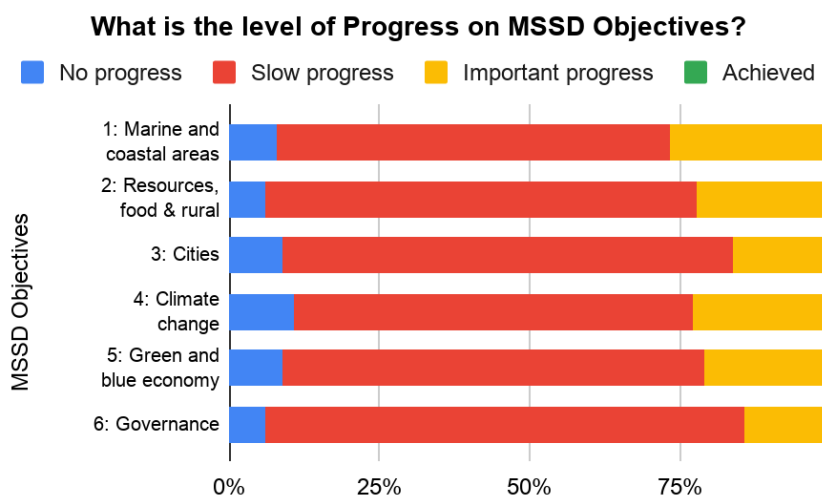
³⁷ [UN Secretary-General's Strategy for Financing the 2030 Agenda](#)

³⁸ [Stratégie du Secrétaire général de l'ONU pour le financement du Programme 2030](#)

fournissent effectivement des tendances dans le temps, c'est-à-dire renseignés par au moins deux années différentes entre 2016 et 2020. Il s'agit d'un taux plutôt faible en comparaison avec les plateformes de surveillance des données sur les ODD (ONU, SDSN)³⁹ qui fournissent des données annuelles facilement visualisables, téléchargeables et comparables. Par ailleurs, ces indicateurs ne sont pas directement liés à la surveillance des actions, des cibles et des initiatives phares de la SMDD.

V. Principaux enseignements tirés de l'évaluation et des consultations des parties prenantes⁴⁰

71. S'agissant du niveau de progression dans la réalisation des objectifs de la SMDD, **les parties prenantes consultées soulignent la lenteur, la partialité et l'incertitude de la mise en œuvre de la Stratégie.**



V.1 Principales réalisations de la SMDD

72. Approuvée par l'ensemble des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, **la SMDD demeure une stratégie régionale unique** qui couvre un grand nombre de pays diversifiés et qui fournit une feuille de route intégrée et ambitieuse pour améliorer la situation dans la région d'ici à 2025.

73. **La SMDD contribue au programme (régional) de développement durable** et influence les pratiques dans le domaine, bien que sa mise en œuvre puisse être accélérée. Les parties prenantes du PNUE/PAM ont reconnu la SMDD comme un vecteur important dans la réalisation du Programme 2030 en Méditerranée.

74. **La CMDD joue un rôle essentiel en tant que plateforme multipartite** pour débattre, surveiller et faire avancer la mise en œuvre de la SMDD. Elle permet d'accélérer le partage des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques parmi les Parties contractantes et les partenaires du PNUE/PAM.

75. **Le développement des initiatives phares stimule la mise en œuvre de la SMDD** en associant les partenaires du PNUE/PAM et les autres parties prenantes à des actions concrètes. Elles augmentent la visibilité de la SMDD et soutiennent l'avancement concret des ODD en Méditerranée.

76. **Un grand nombre de projets, initiatives et programmes innovants** (SwitchMed, Horizon 2020, WES, PRIMA, WestMed, ClimaMed, etc.) contribuent à la mise en œuvre de la SMDD, bien qu'ils ne concernent pas toujours l'ensemble des pays méditerranéens. Des résultats à court et long termes sont déjà visibles grâce à l'avancement des objectifs, des cibles et des actions régionales de la SMDD.

³⁹ <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>; <http://sdgstoday.org/>

⁴⁰ De plus amples informations sont disponibles dans le document UNEP/MED WG.493/Inf.3.

V.2 Principales lacunes dans la mise en œuvre de la SMDD

77. **La mise en œuvre de la SMDD et des ODD est trop lente** pour respecter les échéances de 2020, 2025 et 2030. Sans une accélération de la transformation et une exploitation des synergies entre ces cadres stratégiques, les objectifs visés ne seront pas réalisés à temps.

78. **La SMDD souffre d'un manque de visibilité, de sensibilisation et d'engagement** de la part des parties prenantes non liées au PNUE/PAM. Les responsables et décideurs politiques non environnementaux de la région et des pays méditerranéens ne connaissent pas toujours la SMDD, ce qui limite son efficacité et son impact.

79. **La SMDD n'identifie pas clairement les responsables et les partenaires de mise en œuvre** des orientations et actions stratégiques, ce qui entraîne un manque de responsabilisation et d'engagement. Bon nombre des orientations stratégiques et des actions sont souvent trop vagues ou génériques pour être correctement mises en œuvre et manquent d'indicateurs SMART⁴¹ pour suivre efficacement l'état d'avancement des actions.

80. **Les mécanismes de suivi de la SMDD ne fournissent pas une image actuelle et exhaustive de l'état de la durabilité dans la région méditerranéenne.** Ils ne couvrent pas de manière adéquate le niveau de mise en œuvre des orientations stratégiques, des actions, des initiatives phares et des objectifs de la Stratégie. Les données en matière de couverture géographique, de précision, d'actualité et de niveau de ventilation requis sont très lacunaires.

81. **Le niveau d'investissement financier dans les activités de la SMDD est insuffisant pour assurer sa mise en œuvre efficace et atteindre les objectifs.** Les ressources financières ne font pas l'objet d'un suivi, ce qui empêche d'évaluer la quantité et la qualité des initiatives contribuant à la SMDD. Il manque également à la SMDD un plan visant à attirer les acteurs financiers concernés et accroître les fonds disponibles

V.3 Principales perspectives pour la SMDD

82. **La SMDD demeure un instrument stratégique accélérant la mise en œuvre des ODD et servant d'étape à mi-parcours** d'ici à 2025, soit cinq ans avant l'échéance du Programme 2030. La SMDD garantit également le ciblage des questions de durabilité les plus pertinentes pour la région méditerranéenne.

83. **La SMDD peut tirer parti de la participation active des Parties contractantes et des acteurs concernés grâce aux mécanismes de consultation de la CMDD et des Partenaires du PAM.** La CMDD peut être habilitée et renforcée techniquement et financièrement pour servir de plateforme multipartite soutenant la mise en œuvre de la SMDD de manière opportune et efficace.

84. **Le regroupement des initiatives phares avec les actions régionales clés** et d'autres initiatives identifiées axées sur la durabilité contribuant à la SMDD peut simplifier le suivi et soutenir l'extension, la diffusion et la reproduction aux niveaux régional, national et local.

85. **L'investissement massif dans les plans de relance de l'après-COVID** peut être orienté vers des actions de transformation de la SMDD et des ODD, offrant une occasion unique d'accélérer la transformation de la durabilité et d'éviter des subventions ou des initiatives néfastes.

86. **La diversité, la complémentarité et les interrelations entre les plateformes, institutions, initiatives et acteurs méditerranéens axés sur la durabilité** existants peuvent créer des synergies et des bénéfices qui peuvent être obtenus par une collaboration innovante et des partenariats multipartites.

⁴¹ *Specific, Measurable, Achievable, Relevant and Time-bound* - Spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps

VI. Recommandations pour faire avancer la mise en œuvre de la SMDD

VI.1 Un leadership politique renouvelé est indispensable

87. **L'engagement politique est essentiel pour favoriser des actions ambitieuses sur le terrain. Les engagements liés à la SMDD pourraient revêtir un caractère (légèrement) contraignant**, en utilisant, par exemple, l'approche « *Complain or Explain* » (se conformer ou s'expliquer) pour augmenter la pression sur les acteurs ciblés. L'organisation de sommets politiques de haut niveau (avec les chefs d'État), à l'image du Forum politique de haut niveau pour les examens nationaux volontaires, contribuerait à augmenter la visibilité et l'autonomie politiques. Des conférences annuelles ou bisannuelles avec les parties prenantes permettraient également de diffuser les conclusions.

88. **La SMDD devrait faire l'objet d'une mise en œuvre et d'un suivi au niveau national selon une approche interministérielle.** Les membres de la CMDD représentant les Parties contractantes devraient être habilités à interagir avec l'ensemble des ministères intéressés. Un tel engagement interministériel améliorerait la gouvernance, la cohérence, l'homogénéité et la coordination des processus aux échelons mondial, régional et national.

VI.2 Les mécanismes de gouvernance et de coordination doivent être renforcés

89. **La CMDD constitue une plateforme régionale unique pour les dialogues multipartites** et les actions collectives centrés sur le développement durable. Il est nécessaire de renforcer le rôle de la CMDD dans la mise en œuvre de la SMDD en consolidant son engagement, ses ressources, sa visibilité et ses capacités. De meilleures interconnexions entre la SMDD et les autres engagements environnementaux pris à l'échelle internationale ainsi que les plateformes régionales pour le développement durable sont également essentielles. Des actions régionales ou initiatives intersectorielles contribuant à la réalisation de différents engagements institutionnels devraient être identifiées et activement promues.

90. **Le secteur privé et les citoyens doivent être davantage associés.** Le Secrétariat du PNUE/PAM – Convention de Barcelone devrait s'engager plus activement auprès du secteur privé, notamment dans le domaine de l'économie verte et bleue. Les acteurs privés régionaux pourraient devenir membres ou partenaires de la CMDD. Des campagnes de communication spécifiques devraient cibler le secteur privé, mettant en avant les avantages de la SMDD, ainsi que les possibilités offertes par la participation des citoyens et des acteurs socioéconomiques.

VI.3 La SMDD devrait être mieux financée, plus visible et plus attrayante pour les parties prenantes

91. Il est recommandé de **concentrer les ressources disponibles limitées pour développer les actions régionales et initiatives phares les plus prometteuses.** Des programmes d'investissement et de financement sont nécessaires pour assurer une mise en œuvre efficace de la SMDD. Comme prévu initialement, il convient d'élaborer une feuille de route pour le financement de la SMDD, déterminant les mécanismes financiers et les éventuelles sources d'investissement des secteurs public et privé.

92. **Un label spécifique à la SMDD pourrait être conçu afin de récompenser les initiatives axées sur la durabilité promues par les parties prenantes régionales nationales les plus intéressantes.** Les parties prenantes contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie devraient être plus étroitement associées et mieux reconnues, grâce à un processus ad hoc d'attribution de label (*partenaires de la SMDD*).

VI.4 Les initiatives phares constituent des vecteurs clés de progrès pour la SMDD

93. **Les initiatives phares fructueuses devraient être promues en tant que bonnes pratiques, transposées à plus grande échelle grâce à un financement adéquat** et reproduites. L'utilisation d'une plateforme en ligne dédiée — tel que l'Observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement durable (Plan Bleu) — alimentée avec des informations actualisées, contribuerait à partager de précieux enseignements aux niveaux régional et national.

94. **Les initiatives phares peuvent donner lieu à des pratiques inspirantes visant à augmenter la visibilité de la SMDD et à contribuer à sa réalisation, mais exigent un leadership politique renforcé et dépendent toujours trop de l'action volontaire des parties prenantes.** Les décideurs (Parties contractantes) devraient promouvoir et/ou adopter des initiatives phares concrètes, leur accordant une place centrale dans les politiques axées sur la durabilité.

95. **Les initiatives phares devraient être officiellement intégrées dans le système de surveillance/contrôle du PNUE/PAM** et bénéficier d'un soutien spécifique pour attirer les bailleurs de fonds. A partir de l'expérience de labélisation de projets par l'UpM, un processus **d'attribution de label aux initiatives de la SMDD** permettrait d'augmenter la visibilité et l'attrait de la Stratégie.

VI.5 Les mécanismes de surveillance devraient être améliorés

96. **Toutes les initiatives contribuant à la SMDD devraient être signalées ou identifiées de manière appropriée, aux niveaux national ou local, par l'intermédiaire d'un processus de surveillance continu, transparent et ouvert,** mobilisant les parties prenantes concernées au sein du système du PNUE/PAM – Convention de Barcelone. Une plateforme en ligne dédiée pourrait permettre de collecter et de diffuser des informations au fur et à mesure. Les conclusions tirées des indicateurs devraient être mieux communiquées au public et aux décideurs afin d'améliorer le partage des connaissances et de favoriser l'engagement. Des rapports annuels sur la SMDD pourraient être publiés et diffusés, à l'image des ODD de l'ONU.

97. **Les indicateurs de la SMDD devraient être mieux intégrés et alignés avec les indicateurs des ODD,** en vue de faciliter la collecte des données et de prévenir toute lassitude en matière d'établissement des rapports. Le tableau de bord méditerranéen de la durabilité devrait devenir un instrument plus stratégique à l'appui des objectifs principaux de la SMDD. Les données devraient être actualisées annuellement et partagées de manière interactive, visuelle et ouverte. De nouvelles sources de données devraient être distinguées et exploitées, notamment en ce qui concerne la science participative, la sphère académique, les mégadonnées, le secteur privé, les organisations de la société civile ou les autorités locales/infranationales.

Conclusion

98. L'évaluation à mi-parcours de la SMDD a permis de tirer des enseignements réels et de formuler des suggestions concrètes qui pourraient considérablement contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie. Malheureusement, il convient de reconnaître que, comment le montrent les récentes évaluations environnementales, **les progrès du programme de développement durable ne sont pas suffisants** pour atteindre les objectifs fixés à 2025 (SMDD) ou à 2030 (ODD).

99. L'étude documentaire et les consultations des parties prenantes ont mis en évidence des suggestions claires et des recommandations pratiques visant à soutenir la deuxième phase (2020-2025) de la SMDD. En premier lieu, **le renouvellement de la participation, de l'engagement et de la responsabilisation des responsables et décideurs politiques est essentiel** pour accélérer la mise en œuvre de la SMDD. Des manifestations de haut niveau et des rapports phares seraient utiles.

100. En second lieu, **l'investissement dans les activités de surveillance, de communication (attribution de label) et de mise en œuvre sera déterminant** pour assurer le suivi de la SMDD ainsi que pour renforcer sa visibilité et son impact sur le terrain. Un processus d'attribution de label à la SMDD ainsi que des mécanismes d'investissement financier offriraient une aide précieuse.

101. Enfin, **les plans de relance nationaux** devraient promouvoir une économie plus durable et une société plus prospère en Méditerranée. Nous ne pouvons pas manquer cette occasion unique si nous voulons réaliser la SMDD et les ODD en temps voulu.

Liste des acronymes

CDB Convention sur la diversité biologique

CAR Centre d'Activités Régionales

CMDD Commission Méditerranéenne du Développement Durable

EDD Education au Développement Durable

FPHN Forum Politique de Haut Niveau

ODD Objectif de Développement Durable

OIG Organisation Inter-Gouvernementale

ONG Organisation Non-Gouvernementale

PAM Plan d'action pour la Méditerranée

PNUE Programme des Nations Unies pour l'Environnement

RED Rapport sur l'Environnement et le Développement

SIMPEER Mécanisme simplifié d'examen par les pairs

SMDD Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable

VNR Examen volontaire national

Annexe I

Consultation des parties prenantes : sondage en ligne, ateliers et entretiens

(en anglais)

Annexe I : Consultation des parties prenantes – sondage en ligne, ateliers et entretiens (en anglais)

Calendar of Stakeholder Consultations

Date	Stakeholders	Type	No of Participants
November-December 2020	MCSD Members, UNEP/MAP Components and Partners, and other stakeholders	On-line Survey	69
16/12/2021	Specific session during the 22 nd Meeting of the MCSD Steering Committee	Online Workshop	7
14/01/2021	SPA/RAC and PAP/RAC	Online Interview	3
14/01/2021	Plan Bleu	Online Interview	2
09/02/2021	MCSD Members and UNEP/MAP Partners (1 st group)	Online Workshop	7
11/02/2021	MCSD Members and UNEP/MAP Partners (2 nd group)	Online Workshop	9
17/02/2021	SCP/RAC	Online Interview	3
25/02/2021	INFO/RAC and MEDPOL	Online Interview	2
25/02/21	REMPEC	Online Interview	1

Agenda of the online workshops and interviews

- **Introduction** (by the facilitators): Presentation of the mid-term evaluation process, description of the methodology and objectives of the session.
- **A- State of Progress and Implementation:** Discussion around state of progress and implementation of the MSSD and SCP Regional Action Plan at regional and national level, including financial mechanisms and policy instruments.
- **B- Monitoring and Evaluation:** Discussion around the relevance, accuracy and efficiency of mechanisms to supervise and monitor the implementation of the MSSD and SCP Regional Action Plan, including the tracking of policy initiatives and field projects – 20 minutes
- **C- COVID-19 and Sustainability Agenda:** Discussion around impacts of COVID-19 crisis for the implementation of the SCP Regional Action Plan, MSSD and SDGs in the Mediterranean region and countries.
- **Closing of the session** (by the facilitators): Summary of the main outcomes, next steps – 15 minutes

Annexe II
Analyse textuelle de la SMDD
(en anglais)

Annexe II : Analyse textuelle de la SMDD (en anglais)

Content Analysis and Keywords Mapping: A text mining software⁴² based on artificial intelligence has been used to extract and assess the frequency and relevance of meaningful contents of the MSSD by highlighting main ideas, key words and basic concepts. It brings background information to contextualize and prioritize the MSSD Objectives, Strategic Directions, Regional and National Actions, and Flagships Initiatives.

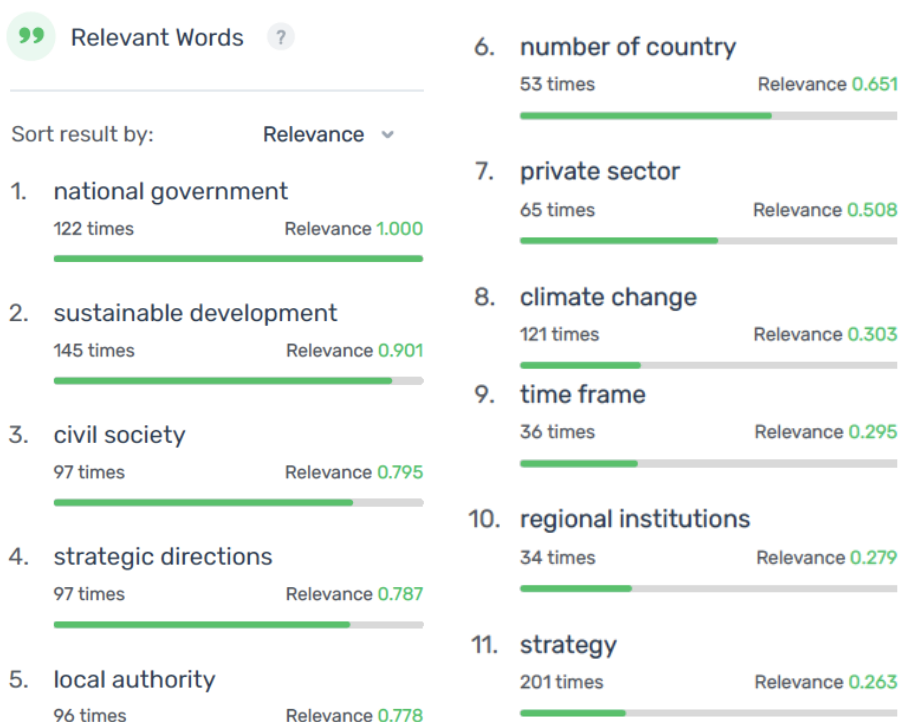
MSSD Keywords Cloud



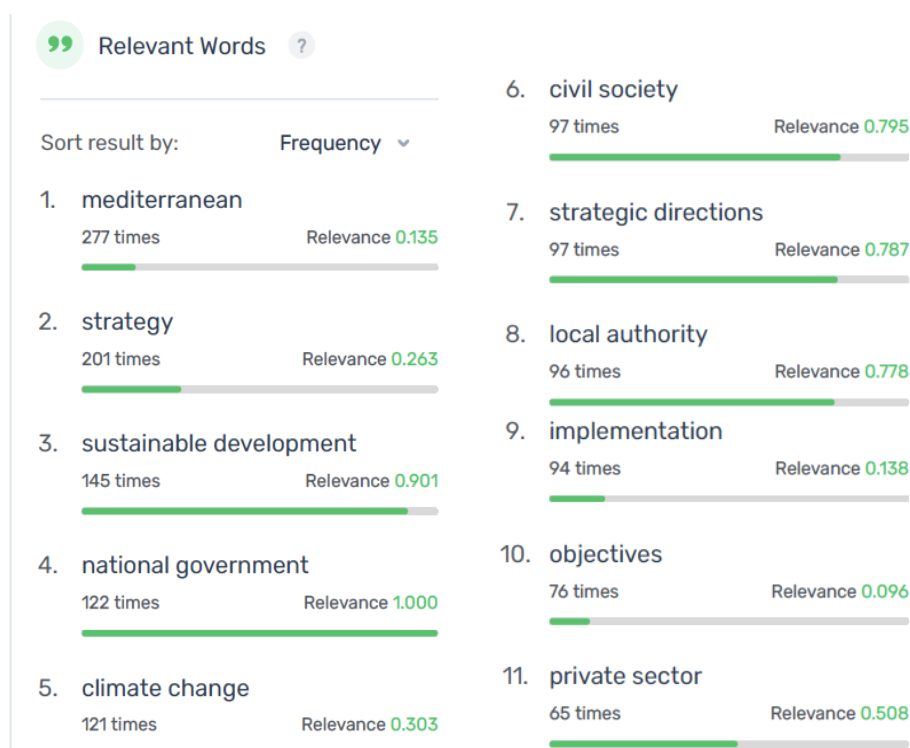
An analysis of the **frequency and relevance of keywords** within the MSSD are highlighting two main points. First, the participatory approach of the MSSD is based on the involvement of a large, balanced and diverse number of stakeholders representing the main categories of Mediterranean actors, in particular National governments (122 times), Civil Society (97 times), Local authority (96 times), Private sector (65 times) and Regional institutions (34 times). Secondly, a major cross cutting issue of the MSSD is Climate Change (mentioned 121 times), detailed in a specific chapter (Objective 4) and indeed very much related to the environmental perspective of the UNEP/MAP – Barcelona Convention system.

⁴² <https://monkeylearn.com/word-cloud/result>

Keywords by Relevance⁴³



Keywords by Frequency



⁴³ Keywords are relevant terms within a text summarizing its contents. Keywords have a corresponding **relevance** measure that indicates how important the keyword is within that particular content. See full methodology here: <https://help.monkeylearn.com/en/articles/2174069-what-is-extraction>

Annexe III
Visibilité de la SMDD (en anglais)

Annexe III : Visibilité de la SMDD (en anglais)

Google Scholar Search				
Year	Number of results per research terms			
	<i>"Mediterranean Strategy for Sustainable Development"</i>	<i>"Barcelona convention"</i>	<i>Mediterranean Agenda 2030</i>	<i>Mediterranean Sustainable Development Goals</i>
2014	36	437	1430	1400
2015	28	405	1960	15400
2016	35	563	2130	16900
2017	36	514	2750	18200
2018	35	502	3400	19200
2019	41	505	4360	21500
2020	30	472	4740	24100

Source: own assessment, 3 April 2021 (<https://scholar.google.com/>)
